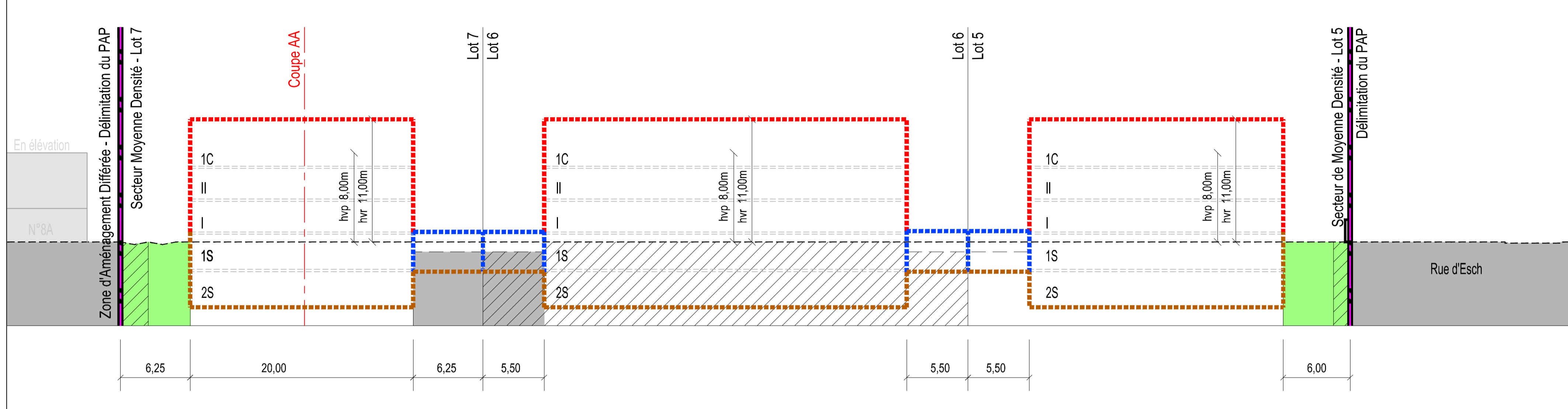
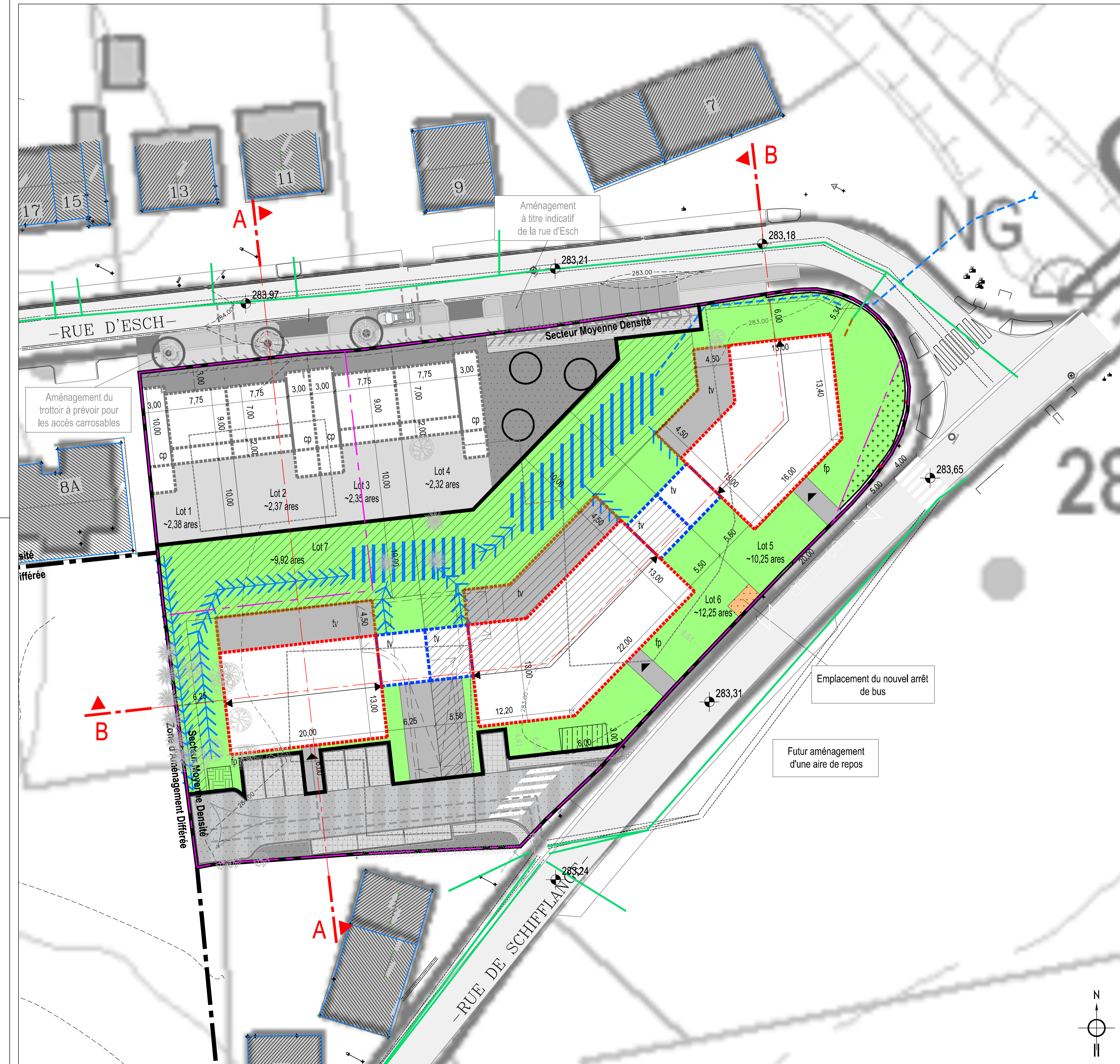


Coupe AA éch. 1/250



Coupe BB éch. 1/250



Projet d'Aménagement Particulier 1/250

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot**

LOT 1				LOT 2				LOT 3			
2,38 ares				2,37 ares				2,35 ares			
surface d'emprise au sol (m²)				surface du lot / de l'lot (ares)				surface constructible brute (m²)			
min				min				min			
max				max				max			
type et nombre de logements				type et nombre de logements				type et nombre de logements			
min				min				min			
max				max				max			
type de toiture				type de toiture				type de toiture			
min				min				min			
max				max				max			
type, disposition et nombre des constructions				hauteur de constructions (m)				hauteur de constructions (m)			
min				min				min			
max				max				max			

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

— Délimitation du PAP

— Délimitation des différentes zones du PAG

**Courbes de niveau**

— Terrain existant

— Terrain remodelé

**Nombre de niveaux**

I, II, III, ... Nombre de niveaux pleins

+1, 2, ...-S Nombre d'étages en retrait

+1, 2, ...-C Nombre de niveaux sous combles

+1, 2, ...-S Nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur de constructions**

h<sub>1</sub> - x Hauteur à la corniche de x mètres

h<sub>2</sub> - x Hauteur à l'acrotère de x mètres

h<sub>3</sub> - x Hauteur au faite de x mètres

**Types, dispositions et nombre de constructions**

x - m x maisons isolées

x - m<sub>g</sub> x maisons jumelées

x - m<sub>b</sub> x maisons en bande

**Types et nombres de logements**

x - a x logements de type unifamilial

x - b x logements de type bifamilial

x - c x logements de type collectif

**Formes de toiture**

tp Toiture plate

tv Toiture à x versants, degré d'inclinaison

Orientation du faite

**Gabarit des immeubles (plan / coupes)**

— Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

— Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

— Alignement obligatoire pour dépendances

— Limites de surfaces constructibles pour dépendances

— Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

— Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Délimitation des lots / lots**

Lot projeté

Terrains cédés au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions**

min x% Pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction

x% / y% Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute déduite au logement par construction

max x% Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

— Espace vert privé

— Espace vert public

— Aire de jeux ouverte au public

— Espace extérieur pouvant être scellé

— Voie de circulation motorisée

— Espace pouvant être dédié au stationnement

— Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

— Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murs**

— Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver

— Haie projetée / haie à conserver

— Mur projeté / Mur à conserver

**Servitudes**

— Servitude de type urbanistique

— Servitude écologique

— Servitude de passage

— Elément bâti ou naturel à sauvegarder

**Infrastructures techniques**

— Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

— Canalisation pour eaux pluviales

— Canalisation pour eaux usées

— Fossé ouvert pour eaux pluviales

**Indications spécifiques**

— Végétation existante

— Limite de propriété existante issue du mesurage cadastriel

— Bât existant

— Canalisation pour eaux pluviales existantes

— Canalisation pour eaux usées existantes

— Cotes à respecter

— Cotes à titre indicatif

— Hauteur du dernier niveau volume plein

— Hauteur du dernier niveau volume réduit

— Terrains sous le domaine privé communal et devenant domaine privé

— Zone de stockage poubelle, le jour du ramassage

— Niveau altimétrique issu du levé topographique (+/- 0,30m)

— Accès piéton

— Toiture verte

— Surligneur en pavés

— Zone de dépôt pour la neige

— Arbre existant à conserver

— Faciade principale

— Demeure du canton

— Toiture multiple

— Carport

NB: L'emplacement des canalisations est à préciser lors du dossier d'exécution

DATE	INDICE	MOORE PAR	VERRE PAR	MODIFICATION	
DESINE	Jordan GROSSE	VERRE	Yosin BOUZOUO	CONTROLE	Morcel HETTO

**NOOK SA**  
36 Rue du Laboratoire  
L-1911 Luxembourg

**Commune de Mondorcange**  
"Scheffengerwee"  
à Pontperree

**Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier**  
Partie graphique

ÉCHELLE : 1/250  
DATE : 07/02/2019  
FICHER : E:\VPP\20190328\_LP\_U01\_Plan\_Scheffengerwee\_36RueL\_P.jpg  
PLAN N° : 20190328-LP-U001

**LUXPLAN S.A.**  
Ingénierie architecturale

P.A.C. 0507-09-18  
C.O. Luxembourg  
Rue de la Gare 10  
L-1011 Luxembourg  
Tél. +352 26 26 26 26  
Fax +352 26 26 26 26  
Email: info@luxplan.lu